

**MOTION POPULAIRE « Pour des transports publics à cadence horaire
sur les axes routiers prioritaires de 5'000 véhicules/jour dans le canton de Fribourg »**

Sur certains axes routiers à forte fréquentation (plus de 5'000 véhicules par jour), la cadence horaire n'est encore de loin pas réalisée. Avec un si petit nombre de correspondances, il est utopique d'envisager l'utilisation des transports publics.

En effet, tant qu'une cadence horaire ne sera pas proposée au moins jusqu'à 21h (actuellement, bien des villages sont coupés du monde dès 19h30), il sera pratiquement impossible de concilier une vie active avec ces horaires : le départ est parfois envisageable, mais le retour l'est rarement, ou alors l'inverse. Le recours systématique à la voiture restera inévitable.

A plusieurs reprises, en écho à nos demandes d'amélioration, la réponse a été que le seuil minimum de rentabilité était déjà difficilement atteint. Il faut donc en arriver à la conclusion que tant que ces bus resteront partiellement vides car inutilisables (à l'exception notoire des bus scolaires sur-occupés), il sera impossible de compter sur une amélioration de la situation.

Par cette motion populaire, nous souhaitons une politique des transports un peu moins frileuse car les normes en vigueur ne permettent, au mieux, que de maintenir l'état actuel. Des communes traversées chaque jour par plus de 5'000 véhicules mériteraient d'avoir d'être desservies par quelques bus supplémentaires. Ces derniers permettraient sans doute à beaucoup de familles de renoncer au moins à la deuxième voiture.

Si plus de 5'000 véhicules traversent une commune, c'est bien qu'il y a un besoin de transports publics efficaces et réguliers.

Une politique cantonale un peu plus engagée sur les axes routiers prioritaires du canton semble nécessaire. Elle ne serait pas si coûteuse et probablement rentable, du moins d'un point de vue pratique et écologique.

Au vu de l'augmentation continue de sa population, le canton devrait et pourrait investir quelques millions par année pour donner une réelle possibilité d'utilisation des moyens de transports publics à la majorité de ses habitants et pour décharger le réseau routier déjà proche de la saturation.

Afin de remettre encore une fois ce sujet à l'ordre du jour, le Conseil communal de Prez-vers-Noréaz a décidé d'utiliser l'outil « motion populaire » afin que des solutions soient trouvées pour l'amélioration générale de la situation des transports publics.

Les signataires de la présente motion populaire demandent au Conseil d'État de présenter au Grand Conseil un projet de loi (ou un ajout à la loi sur les transports) introduisant l'obligation de mettre en place des transports publics à horaires cadencés au moins à l'heure, ceci sur tous les axes routiers cantonaux dépassant les 5'000 véhicules journaliers.

Pour le conseil communal de Prez-vers-Noréaz, Vincent Gremaud, Syndic

Motion populaire

Titre de la motion

Pour des transports publics à cadence horaire sur les axes routiers prioritaires de 5'000 véhicules/jour dans le canton de Fribourg

Les soussigné-e-s, citoyennes et citoyens actifs dans le canton de Fribourg, en application de l'article 47 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004, et des articles 136a à 136g et 156 de la loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), appuient la présente motion populaire.

Résumé de la motion / article à modifier:

Le développement de l'offre en transports publics doit rester une priorité pour le canton de Fribourg. Sur les axes routiers prioritaires, dans tous les cas dépassant les 5'000 véhicules/jour, l'offre en transports publics (train et/ou bus) doit être au minimum à cadence horaire entre 6h00 et 21h00 durant la semaine. De gros avantages en découleraient : possibilité pour beaucoup d'aller travailler et de rentrer en utilisant les transports publics et réduction du nombre de véhicules, donc gain en terme de bruit et de pollution. Les signataires de la présente motion populaire demandent au Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil un projet de loi (ou un ajout à la loi sur les transports) introduisant l'obligation de mettre en place des transports publics à horaires cadencés au moins à l'heure, ceci sur tous les axes routiers cantonaux dépassant les 5'000 véhicules journaliers.

Commune*:

Le texte complet de la motion populaire figure en **annexe**.

*** Ne peuvent être recueillies sur cette liste que les signatures de citoyens et citoyennes inscrits au registre électoral de la commune indiquée ci-dessus.** (art. 106 al. 4 LEDP)

	Nom	Prénom	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					

Les citoyennes et citoyens actifs en matière cantonale fribourgeoise peuvent signer cette demande de motion populaire. La personne qui soutient une motion populaire doit la signer personnellement et la remplir à la main. Toute personne qui appose une signature autre que la sienne ou qui appose plus d'une signature est punissable (art. 282 du Code pénal suisse). L'inobservation de ces formalités entraîne la nullité des signatures.

Pour obtenir le texte complet de la motion populaire et des formulaires de signatures, s'adresser à:

Nom, prénom, adresse, tél.

Gremaud Vincent, Syndic, rte de Plancy-l'Abbaye 40, 1746 Prez-vers-Noréaz, 026-470.24.77

A renvoyer rapidement à

Commune de Prez-vers-Noréaz, rte de Fribourg 19, CP 22, 1746 Prez-vers-Noréaz

** personne chargée des relations avec les autorités

La décision de retrait doit être prise par le comité (3-5 personnes): nom, prénom, adresse, tél.

1**	Gremaud Vincent, Syndic, rte de Plancy-l'Abbaye 40, 1746 Prez-vers-Noréaz, 026-470.24.77
2.	Hiänni Anne-Françoise, Le Palon 6, 1746 Prez-vers-Noréaz, 026-470.14.66
3.	Guisolan Christian, Le Palon 4, 1746 Prez-vers-Noréaz, 079-627.07.61
4.	
5.	